

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

N° 2024-06-02

**Séance du 28 juin 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Et le vingt-huit juin

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

**Présents :** M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

**Absent excusé :** Mme Nathalie LAVAL donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

**Absent :** M. Sylvain OLLIER

Date de la convocation : 20 juin 2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 :  
ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

**Acquisition de matériels informatiques**

Le coût du projet s'élève à la somme de 4 018.46 € HT soit 4 822.15 € TTC

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet,
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR,

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'acquisition de matériels informatiques  
**Pour un montant de 4 018.46 € HT soit 4 822.15 € TTC**
- Demande à M. le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la DETR
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

DETR	40.00 %	1 607.00 €
Fonds libres et/ou emprunt	60.00 %	2 411.46 €
<b>TOTAL € HT</b>		<b>4 018.46 €</b>

- Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Le Conseil Municipal approuve l'échéancier joints et précise que l'opération sera réalisée dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.

AGEDI  
Dépôt SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 02/07/2024

019-211914106-20240628-2024\_06\_02-DE

Votants : 10	Pouvoirs : 01	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le .02.07.2024  
Et de la publication le .02.07.2024  
A MONESTIER-MERLINES, le .02.07.2024



AGEDI Dépôt SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2024 019-211914106-20240628-2024_06_02-DE